**Communiqué de presse sur la situation des droits de l’homme en République du Sénégal suite au report de l’élection présidentielle au 15 décembre 2024**

fév 14, 2024

La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission) suit de près et est très préoccupée par la situation des droits de l’homme en République du Sénégal suite au report de l’élection présidentielle prévue initialement pour le 25 février 2024.

La Commission est profondément inquiète des multiples conséquences qui ont suivi l’annonce du report de l’élection présidentielle, notamment : la suspension d’Internet ; la répression des manifestations pacifiques par les forces de l’ordre avec usage abusif de gaz lacrymogènes, et plusieurs arrestations et interpellations, dont celles de journalistes ; les allégations sur le décès de trois manifestants.

La Commission condamne l’usage de la violence tant de la part des manifestants que des forces de l’ordre, et exhorte ces dernières à éviter tout recours à la force létale et à mettre en œuvre les Lignes directrices pour le maintien de l’ordre par les agents chargés de l’application des lois lors des réunion en Afrique (2017).

La Commission rappelle que le droit à la vie est protégé par la Charte africaine (art 4).  Il en est de même pour le droit d’accès à l’information et la liberté d’expression qui sont également consacrés par l’article 9 de la Charte ainsi que dans la Déclaration de Principes sur la liberté d’expression et l’accès à l’information en Afrique (2019). Le droit à la liberté de réunion et de manifestation est aussi prévu par l’article 11 de la Charte africaine. La Commission appelle l’Etat du Sénégal à garantir et protéger l’ensemble de ces droits, en vertu de ses obligations vis-à-vis de la Charte africaine et des autres instruments internationaux et régionaux des droits de l’homme auxquels il est Partie.

La Commission invite le Gouvernement sénégalais à engager toutes les mesures nécessaires pour rétablir l’ordre et la stabilité, et préserver la démocratie et la paix, afin d’assurer le plein respect et la protection des droits humains de tous les sénégalais. Elle encourage vivement, par ailleurs, toutes les parties prenantes à se concerter et dialoguer dans le respect des principes de l’Etat du droit.

**Hon. Commissaire Selma SASSI SAFER,
Commissaire Rapporteure sur la situation des droits de l'homme en République du Sénégal**